

/ Infor Jeunes informe les Bruxellois sur le système des inscriptions

En bus pour piger le décret !

Ils l'ont fait l'an dernier. Ils remettent ça. Infor Jeunes Bruxelles et Infor Jeunes Laeken lancent une campagne d'information sur le décret organisant les inscriptions en 1^{er} secondaire – comment s'y prendre ? quand ? quels critères entrent en jeu ?, etc.

Rappelons que, cette année, les inscriptions auront lieu entre le 14 mars et le 1^{er} avril.

Comme l'an dernier, la campagne organisée par Infor jeunes voyagera en... bus (dans celui, en fait, du Délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos.) Il déambulera dans la capitale du 27 janvier au 5 avril. Il s'arrêtera à Molenbeek, Anderlecht, Saint-Gilles et Schaerbeek, privilégiant ainsi les communes où se concentrent les publics les moins favorisés (1).

Un changement par rapport à l'an dernier : Infor Jeunes est désormais épaulé par une flopée d'associations, qui camperont à proximité du bus pour livrer aux parents l'information la plus complète possible sur les inscriptions ou sur des sujets voisins comme l'échec scolaire, la gratuité de l'école (Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles, SOS jeunes/Quartiers libres, Ligue des droits de l'homme, etc.)

Outre le bus, la campagne d'information passera par la distribution de 100.000 dépliants.

L'an dernier, le bus avait touché environ 800 parents, rapporte Chantal Massaer, directrice d'Infor Jeunes Laeken.

Le but, d'abord, est donc d'informer les parents sur les subtilités d'un décret que l'on sait complexe, pour ne pas dire galvaudé.

Mais l'ambition va au-delà. Favorables à la mixité sociale, les associations partenaires mènent la campagne pour sensibiliser les parents de milieux moins favorisés aux opportunités que le décret leur ouvre et qu'ils ne saisissent pas toujours.

Ainsi, le décret prévoit que les écoles doivent désormais réserver 20 % de leurs places en 1^{er} secondaire à des élèves provenant d'écoles à indice faible. Encore faut-il que ceux-ci connaissent cette disposition (c'est rarement le cas, dit Chantal Massaer) et encore faut-il qu'ils osent s'inscrire dans un bahut qui pourrait leur sembler inaccessible (ce n'est pas vendu non plus).

Pendant que les associations se mobilisent, Marie-Dominique Simonet (CDH) a confirmé mardi que le décret inscriptions

ne sera pas modifié cette année.

On sait que la Cour constitutionnelle a invalidé une disposition du texte. On sait aussi que les juges ont accordé un délai d'un an à la ministre de l'Éducation pour rectifier sa copie.

Le texte inchangé cette année

Comme nous l'annoncions (*Le Soir* du 20/1), Simonet a décidé de profiter de ce délai – il fut question un moment de corriger immédiatement le tir. En clair : les inscriptions de cette année s'organiseront comme l'an dernier. Le décret sera modifié pour les enfants actuellement en 5^e primaire. **PIERRE BOULLON**

(1) Où s'arrêtera le bus ? Et quand ? Renseignements au 02/421.71.35 (Infor jeunes Laeken), 02/514.41.11 (Infor jeunes Bruxelles) ou www.inforjeunes.bruxelles.be